

La vie à...
La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Juillet 2026



LES MEMBRES DU CONSEIL TIENNENT
À DIRE MERCI AUX ORGANISATEURS, À MADAME SOUCY POUR SA
CONTRIBUTION AINSI QU'À TOUS LES BÉNÉVOLES QUI ONT CONTRIBUÉS
AU SUCCÈS DE LA FÊTE NATIONALE.

MERCI

À LA MAIRIE



Louise Arpin
Mairesse
450 779-9104
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734



Richard David Giguère
Conseiller #02
450 771-8882



Frédéric Lussier
Conseiller #03
450 278-2962



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593



Myriam La Frenière
Conseillère #05
450 701-0167



Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale:

Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffier-trésorier adjoint:

Jean-François Roy, poste 1811
gta@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste:

Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Responsable de la voirie:

M. Maxime Nadeau
450 513-2317
M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853
M. Daven Archambault, employé de voirie
579 348-0699

Urbanisme:

Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs:

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal:

772 rue Principale,
La Présentation, QC J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Télec. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

f Municipalité La Présentation

Urgence:

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : **450 513-2317**

Heures de bureau:

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs

450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance

911 ou à partir d'un cellulaire : ***4141**

Hôpital

450 771-3333

Animaux – SPA Drummondville

1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale Acton
et des Maskoutains

(domestique, recyclables et organique)

450 774-2350

Bureau de poste

782, rue Principale

450 796-1293

Presbytère

450 796-3688

MRC des Maskoutains

Administration générale **450 774-3141**

Évaluation foncière **450 774-3141**

Gestion des cours d'eau **450 774-3141**

Transport adapté **450 774-8810**

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay

1920, rue des Cascades

Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J5

Tél. : 450 771-0505 | Téléc. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boulevard Casavant Ouest

Bureau 215

Saint-Hyacinthe, QC J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités
à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés
(JPG ou BMP) par courriel à : secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : **1 300 \$** (ou 130 \$/mois)
1/2 page : **700 \$** (ou 70 \$/mois)
1/4 page : **400 \$** (ou 40 \$/mois)
1/8 page : **250 \$** (ou 25 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : **2 100 \$** (ou 210 \$/mois)
1/2 page : **1 100 \$** (ou 110 \$/mois)
1/4 page : **600 \$** (ou 60 \$/mois)
1/8 page : **350 \$** (ou 35 \$/mois)

Conception et impression du journal: Impressions KLM 450 795-3219

INSPECTRICE EN BÂTIMENTS VACANCES ESTIVALES

Veuillez prendre note que l'inspectrice en bâtiments, Madame Sabrina Bayard, sera en vacances du **24 août au 4 septembre 2026** inclusivement.



RÉNOVATION CONSTRUCTION DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Vous avez l'intention de rénover, de construire ou d'installer une piscine. La Municipalité désire vous rappeler qu'avant de débiter vos travaux, vous devez rencontrer Madame Sabrina Bayard, l'inspectrice en bâtiment pour vous procurer un permis.

Madame Bayard est présente au bureau du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h. Avant de vous présenter, il serait préférable de prendre un rendez-vous au 450 796-2317 poste 1803.



CALENDRIER DU MOIS

AOÛT 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	 Résidus domestiques	 Matières organiques	7	8
9	 Séance du Conseil à 19 h 30	11	 Matières recyclables	 Matières organiques	14	15
16	17	18	 Résidus domestiques	 Matières organiques	21	22
23	24	25	 Matières recyclables	 Matières organiques	28	29
30	31					



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Municipalité de La Présentation, tenue le 15 juin 2026, à 18 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale à La Présentation et pour laquelle tous les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émis le 10 juin 2026.

L'avis public annonçant cette séance extraordinaire traitant d'une servitude de passage en faveur d'Hydro-Québec et de Télébec a été affiché le 10 juin 2026, conformément à l'article 956 du *Code municipal*.

Sont présents

Madame la conseillère : Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Richard-David Giguère
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

Est absent

Monsieur le conseiller : Frédéric Lussier

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 18 h 34.

2- ORDRE DU JOUR

2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 121-06-26

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Administration
 - 3.1 Raccordement électrique temporaire – Projet domiciliaire rue Audette
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

3- ADMINISTRATION

3.1 RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE – PROJET DOMICILIAIRE RUE AUDETTE RÉSOLUTION NUMÉRO 122-06-26

Attendu qu'un nouveau projet domiciliaire est en cours de réalisation sur la rue Audette, sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Attendu qu'Hydro-Québec a transmis à la Municipalité des plans pour approbation afin de permettre le raccordement des nouveaux clients appelés à emménager à compter du 1er juillet;

Attendu que les plans ont été signés par la Municipalité, mais qu'il a été constaté, après l'installation des poteaux et des ancrages par Hydro-Québec, que certains haubans et ancrages empiètent dans le stationnement des loisirs;

Attendu que le conseil municipal ne souhaite pas approuver une servitude permanente maintenant les haubans et ancrages dans le stationnement des loisirs;

Attendu que la Municipalité et Hydro-Québec ont convenu de procéder aux travaux de raccordement temporaire afin d'assurer la desserte électrique des nouveaux clients, conditionnellement à ce qu'Hydro-Québec trouve et mette en œuvre une solution permettant d'éliminer les haubans et ancrages situés dans le stationnement des loisirs au plus tard le 31 décembre 2026;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

1. QUE le conseil municipal autorise les travaux de raccordement temporaire en faveur d'Hydro-Québec aux fins de permettre la desserte des nouveaux clients du projet domiciliaire de la rue Audette;
2. QU'Hydro-Québec soit tenue de trouver et de mettre en œuvre, une solution permanente permettant d'éliminer les haubans et ancrages situés dans le stationnement des loisirs au plus tard le 31 décembre 2026;

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 123-06-26

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 36.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Municipalité de La Présentation, tenue le 29 juin 2026, à 18 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale à La Présentation et pour laquelle tous les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émis le 15 juin 2026.

L'avis public annonçant cette séance extraordinaire traitant de l'adoption du rapport financier 2025 a été affiché le 15 juin 2026, conformément à l'article 956 du *Code municipal*.

Sont présents

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Richard-David Giguère
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf

Sont absents

Madame la conseillère : Myriam La Frenière
Monsieur le conseiller : Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 18 h 47.

2- ORDRE DU JOUR

2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 124-06-26

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Finances
 - 3.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2025
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

3- FINANCES

3.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2025 RÉSOLUTION NUMÉRO 125-06-26

Conformément à l'avis public du 15 juin 2026 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, M.SC. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2025, tel que présenté, indiquant des revenus de 6 229 097 \$, des dépenses au montant de 6 222 987 \$, des affectations et des conciliations fiscales, des amortissements et du remboursement de la dette au montant de 378 268 \$, laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 384 378 \$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 2 357 625 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	1 996 138 \$
Surplus affecté à la vidange des boues :	130 886 \$
Surplus affecté aux allocations de départ :	13 517 \$
Surplus affecté au centre Synagri :	217 084 \$
Budget an prochain (2026):	\$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2025 : 2 357 625 \$

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 126-06-26

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 48.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue lundi le 6 juillet 2026 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère : Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Richard-David Giguère
Frédéric Lussier

Sont absents :

Messieurs les conseillers : Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ORDRE DU JOUR

2.1- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 127-07-26

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

- 2.1 Acceptation de l'ordre du jour

3. Procès-verbaux

- 3.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026
- 3.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026
- 3.3 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

4. Période de questions

5. Assemblée publique de consultation

- 5.1 Dérogation mineure pour la propriété au 385, Impasse Deslandes, visant la marge de recul latérale
- 5.2 Dérogation mineure pour la propriété au 431-433, Impasse Deslandes, visant le pourcentage d'occupation maximales des cases de stationnement

6. Finances

- 6.1 Acceptation des comptes

7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

8. Loisirs – Information des représentants du CCL

9. Administration

- 9.1 Inscriptions des élus au Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités
- 9.2 Modification de la convention de bail – Dek hockey Saint-Hyacinthe inc.
- 9.3 Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier – Autorisation de faire un emprunt temporaire à la caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe
- 9.4 Changement du système téléphonique
- 9.5 Travaux de réfection de ponceaux – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte # 1

10. Sécurité publique

11. Transport routier

- 11.1 Achat d'un tracteur
- 11.2 Travaux de réfection du ponceau rue Raygo – Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
- 11.3 Travaux de réfection du ponceau rue Raygo – Mandat à Excavation Luc Beauregard inc.

12. Hygiène du milieu

13. Urbanisme

- 13.1 Demande de dérogation mineure visant la marge de recul latérale du bâtiment principal sis au 385, Impasse Deslandes (lot 3 699 057) – Décision suite aux recommandations du CCU
- 13.2 Demande de dérogation mineure visant le pourcentage d'occupation des cases de stationnement dans la cour avant du bâtiment sis au 431-433, Impasse Deslandes (lot 3 699 047) – Décision suite aux recommandations du CCU
- 13.3 Forage sous le chemin du Haut-de-Salvail – Autorisation pour le passage de la conduite de rejet d'une installation septique – 386, chemin du Haut-de-Salvail

14. Loisirs et culture

- 14.1 Entretien ménager au Pavillon des loisirs – Embauche
- 14.2 Centre Synagri – Branchement ULC incendie

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 337-26 concernant la prévention des incendies
- 15.2 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité
- 15.3 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 339-26 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement numéro 336-26 portant sur la gestion contractuelle

17. Divers

18. Période de questions

19. Dépôt de la correspondance

20. Levée de l'assemblée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 128-07-26

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Myrima La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, tel que rédigé.

3.2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 129-07-26

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé Richard-David Giguère
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026 tel que rédigé.

3.3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 130-07-26

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé Frédéric Lussier
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026 tel que rédigé.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément aux avis publics du 22 juin 2026, les informations sont données relativement aux dossiers suivants :

- 5.1- Dérogation mineure visant la marge de recul latérale projetée pour la propriété sise au 385 Impasse Deslandes;

- 5.2- Dérogation mineure visant le pourcentage d'occupation maximale des cases de stationnement dans la cour avant du bâtiment résidentiel sis au 431-433 Impasse Deslandes

6- FINANCES

6.1- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 131-07-26

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2600053	R	Aménagement Pierre Morin Amén. Paysager - plates-bande	1 640,69 \$
C2600054	R	Brien Donald Remb. baril d'eau de pluie	50,00 \$
C2600055	R	Centre Serv. Scolaire St-Hyacinthe Subv FDR - parc école	20 000,00 \$
C2600056	R	Chagnon Richard Remb. baril d'eau de pluie	50,00 \$
C2600057	D	Desrochers Sébastien Spectacle du 23 juin	900,00 \$
C2600058	I	Petite Caisse Renflouement au 2-06-2026	1 029,85 \$
C2600059	I	Postes Canada Journal municipal mai 2026	223,88 \$
C2600060	R	Bilodeau Jacques Remb. baril d'eau de pluie	50,00 \$
C2600061	R	Beaudoin Louis Arbitre - versement 1	96,00 \$
C2600062	R	Chatigny Éva Arbitre - versement 1	159,00 \$
C2600063	D	Daniel Radio TV & fils Inc. 2 walkies-talkies cdj	767,86 \$
C2600064	D	Fonds d'information sur le territoire Avis de mutation mai 2026	36,00 \$
C2600065	R	Tchabaco Hope Arbitre - versement 1	117,00 \$
C2600066	I	Télébec Ligne fixe 10-6 au 9-06-2026	98,82 \$
C2600067	R	Williams Georges Arbitre - versement 1	180,00 \$
C2600068	R	Wilson Coralie Arbitre - versement 1	163,00 \$
L2600075	I	Agence des douanes et du revenu DAS fédéral mai 2026	6 986,78 \$
L2600076	I	Desjardins Sécurité financière REER employés - Mai 2026	4 302,35 \$
L2600077	I	Desjardins Sécurité financière Assur coll - juin 2026	4 854,21 \$
L2600078	I	Ministre du Revenu du Québec DAS prov mai 2026	19 334,84 \$
L2600079	I	Retraite Québec RREM Élus - Mai 2026	1 004,51 \$
L2600080	I	Hydro-Québec Garage municipal	602,34 \$
L2600082	I	Hydro-Québec Étangs aérés / éclairage pub.	3 221,04 \$

L2600083	D	Services de cartes Desjardins	
		Relevé visa mai 2026	2 699,09 \$
L2600084	I	Hydro-Québec	
		Élect. divers emplacements	3 386,18 \$
L2600085	I	It Cloud Solutions	
		Licence BU-BD 2-6/1-7-2026	140,36 \$
P2600319	D	Garda World	
		Répar. gache porte-réception	546,11 \$
P2600320	D	R. Bazinet & fils Ltée	
		Essences	1 297,78 \$
P2600321	D	Senez-Nadeau Maxime	
		Pièces pour véhicule	126,37 \$
P2600322	D	9146-5039 Québec Inc	
		Carte SIM télémetrie Michon	28,73 \$
P2600323	R	Clôtures Distinction	
		Clôture - piste cyclable	6 801,00 \$
P2600324	R	Consumaj Inc.	
		Frais d'ingénierie - Bouvier	3 406,14 \$
P2600325	D	Deschênes François	
		Ménage gym pour location	250,00 \$
P2600326	D	Excavation Luc Beauregard Inc.	
		Terre jaune à baseball	262,48 \$
P2600327	R	Pavages Maska Inc.	
		Niv Salvail Nord et école	19 311,68 \$
P2600328	D	Productions Royal Pyrotechnie Inc.	
		Feu d'artifice 23 juin 2/2	3 161,81 \$
P2600329	D	Roux Sans Fin	
		Ent. ménager bureau mun.	135,00 \$
P2600330	D	Tecnimia VL Inc.	
		Drapeaux	615,12 \$
P2600331	D	Deschênes François	
		Ménage gym pour location	125,00 \$
P2600332	D	M.R.C. des Maskoutains	
		Travaux décharge des trente	87 729,90 \$
P2600333	D	Plombexel Inc.	
		Rép. loisirs Centre Synagri	409,31 \$
P2600334	D	Antonio Moreau (1984) Ltée	
		Vêtements et équip de sécur	118,94 \$
P2600335	D	Déneigement Cyrbault Inc.	
		Top soil @ remplir trous d'hiv	183,96 \$
P2600336	D	Eurofins Environex	
		Analyses d'eau potable	1 131,94 \$
P2600337	D	Excavation Luc Beauregard Inc.	
		Fuite d'eau - 391 Rte 137	10 896,48 \$
P2600338	I	Linde Canada Inc.	
		Location bouteilles gaz	79,57 \$
P2600339	D	M.R.C. des Maskoutains	
		Hon ing – Ponceaux	8 247,23 \$
P2600340	D	Rona Inc.	
		Outils	393,31 \$
P2600341	R	Signalisation Kalitec Inc.	
		Unités Flash rue de l'Église	9 664,80 \$
P2600342	R	Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	
		Règl de gestion contractuelle	977,29 \$
P2600343	D	Agro-Solutions DM Inc.	
		Pièces pour gratte du #08-401	88,16 \$

P2600344	I	Aquatech Société de gestion de l'eau	
		Contrat juin pour eaux usées	3 442,35 \$
P2600345	D	BB Moteur	
		Ent de la tondeuse Honda	304,07 \$
P2600346	R	Clôtures Distinction	
		Clôture - piste cyclable	15 869,02 \$
P2600347	R	Courchênes Zackary	
		Arbitre - versement 1	130,00 \$
P2600348	D	Déneigement Cyrbault Inc.	
		Paillis pour aire de jeux	448,40 \$
P2600349	D	Gaudreau Marie-Soleil	
		Articles - Camp de jour	135,59 \$
P2600350	D	GLS Logistics Systems Canada LTD	
		Frais transport ligne de vie	32,92 \$
P2600351	R	Grenke Credit-Bail Québec Inc.	
		Loc copieur 1-07 au 30-09	472,55 \$
P2600352	D	Leblanc Lison	
		Yoga du 21-4 au 18-6-26 2/2	1 655,64 \$
P2600353	R	Leprohon	
		Entretien préventif Synagri	797,93 \$
P2600354	D	Ligue de Soccer des Patriotes	
		Insc. joueurs soccer (102)	3 264,00 \$
P2600355	I	M.R.C. des Maskoutains	
		Màj rôle d'évaluation #58	95 826,65 \$
P2600356	I	Regie Int. d'Acton et des Maskoutains	
		Résidus domestiques - mai	31 299,37 \$
P2600357	I	Réseau Internet Maskoutain	
		Service tél et fax - juin 2026	267,89 \$
P2600358	D	Rona Inc.	
		Outils pour garage municipal	352,15 \$
P2600359	R	Schreyer Camille	
		Arbitre - versement 1	75,00 \$
P2600360	R	Schreyer Emma	
		Arbitre - versement 1	71,00 \$
P2600361	D	Tech-Mix	
		Top-Mix 0-10mm	1 121,70 \$
P2600362	D	Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	
		Honoraires juridiques	938,78 \$
P2600363	D	Zig Zag Sports	
		Vêtements cdj	196,31 \$
			384 783,23 \$

Salaires versés en juin 2026 : **55 164,31 \$**

I : Incompressible

D : Délégation

R ``: Résolution

Hydro-Québec	Synagri 21-5/20-6-2026	2 071,39 \$
Hydro-Québec	Terrain soccer 23-3/22-6-2026	232,29 \$
Bell Mobilité Inc.	Cellulaires Voirie 2026-06	181,80 \$
Cogeco Connexion Inc.	Internet 15-05/14-07-2026	275,76 \$
Atelier Tanguay	Réparation de la scie à béton	497,29 \$
Buropro Citation	Copies de juin 2026	380,10 \$

PROCÈS-VERBAL | Séance ordinaire du 6 juillet 2026

Cabinets Maska Inc.	Location mi-mai/mi-juin Loisir	367,92 \$
Compteurs d'eau du Québec	12 compteurs d'eau & adapteurs	2 531,76 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Électricité télémetrie Michon	2 250,60 \$
Entreprises Bourget Inc.	Abat-poussière	6 581,38 \$
Équipements Harjo Inc.	Entretien machine à pression	55,19 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau usée	221,33 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Transport de blocs de béton	361,02 \$
Gestion Alain Guillemette Inc	Outils pour garage	76,49 \$
Groupe Maska Inc.	Gant latex pour garage	108,90 \$
Groupe Métropolitain Popcorn	Popcorn pour fête nationale	57,84 \$
Guillevin Intl. Cie.	Lampadaire piste cyclable	1 552,17 \$
Impressions KLM	Journal municipal juin 2026	1 410,74 \$
Les Entreprises Belle Rose Inc	Fauchage de fossés 06-2026	8 858,82 \$
Mec-Indus Inc.	Réparer but de baseball	31,62 \$
Régie de l'A.I.B.R.	Consommation d'eau 2026-05	21 846,69 \$
Zig Zag Sports	Vêtements sérigraphiés	23,20 \$
		49 974,30 \$

MONTANT ENCAISSÉS EN JUIN 2026

Taxes et droits de mutations	596 302,21 \$
Permis émis	1 995,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	850,00 \$
Inscriptions camp de jour	9 626,00 \$
Location Pavillon & terrain	540,00 \$
Locations locaux GCC - act. diverses	615,95 \$
Location terrain de la cantine	487,50 \$
Vente compteurs d'eau	462,96 \$
Semences Beauregard Ltée - Subvention panneau de baseball	2 890,85 \$
Redevances 9-1-1	1 332,27 \$
MTQ - Entretien du réseau routier	224 907,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	833,86 \$
Intérêts compte chèques et compte avantage juin 2026	5 855,28 \$
Loyer bureau poste - Juillet	300,00 \$
Publicité - 40e de la ligne de balle	
La Présentation - Simon-Pierre Savard-Tremblay	500,00 \$
	847 498,88 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juin 2026 pour un montant total de 384 783,23 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en juin 2026, au montant total de 55 164,31 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juillet 2026, au montant total de 49 974,30 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juin 2026, au montant de 847 498,88\$.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de juin 2026.

- Programme régional de vidange des installations septiques – Adjudication du contrat – Mandat à l'entreprise Sanivac
- Modification des heures d'ouverture – Écocentre – Entrée en vigueur : 2027

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Le président du CCL, Monsieur Frédéric Lussier et Monsieur Richard-David Giguère informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La prochaine rencontre est prévue le 16 juillet 2026.
- Les festivités soulignant le 40^e anniversaire de la Ligue de balle de La Présentation auront lieu le 22 août prochain. Les jeux gonflables offerts lors de l'événement sont commandités par la Municipalité.

9- ADMINISTRATION

9.1- INSCRIPTIONS DES ÉLUS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS RÉSOLUTION NUMÉRO 132-07-26

Considérant que la Fédération québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Québec, du 24 au 26 septembre 2026 et que deux élus désirent y participer;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de deux élus au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 24 au 26 septembre 2026;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 1 020 \$ par élu inscrit, plus les taxes applicables;

D'autoriser les frais d'hébergement à l'Hôtel Hilton Québec pour les élus inscrits;

D'autoriser le remboursement aux participants des frais de déplacement et autres frais admissibles encourus, selon la réglementation en vigueur à cet effet.

9.2- MODIFICATION DE LA CONVENTION DE BAIL – DEK HOCKEY SAINT-HYACINTHE INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 133-07-26

Considérant qu'une convention de bail est intervenue entre la Municipalité de La Présentation et Dek Hockey Saint-Hyacinthe inc. relativement au prêt et à l'utilisation de la patinoire municipale;

Considérant que les parties souhaitent modifier ladite convention afin de prolonger la durée du bail;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un avenant à la convention de bail afin de confirmer cette prolongation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la modification de la convention de bail intervenue entre la Municipalité de La Présentation et Dek Hockey Saint-Hyacinthe inc. concernant le prêt et l'utilisation de la patinoire municipale, afin d'en prolonger la durée;

D'autoriser Madame la mairesse Louise Arpin et Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

9.3- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LA RUE BOUVIER – AUTORISATION DE FAIRE UN EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE RÉSOLUTION NUMÉRO 134-07-26

Considérant les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier;

Considérant que la Municipalité a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant un emprunt de 3 876 000 \$;

Considérant que les travaux commenceront au courant du mois d'août 2026 et que le ministère effectuera son déboursé seulement à la fin des travaux soit à la fin de l'année 2026;

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser qu'un emprunt temporaire au montant de 3 876 000 \$ soit fait à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier;

De rembourser au complet cet emprunt temporaire lorsque le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aura déboursé les fonds;

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence le greffier-trésorier adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation tous les documents concernant l'emprunt temporaire.

9.4- CHANGEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE RÉSOLUTION NUMÉRO 135-07-26

Considérant que le service téléphonique actuellement utilisé par la Municipalité cessera d'être offert à la fin du mois d'octobre 2026;

Considérant que la Municipalité doit procéder au remplacement de son système téléphonique afin d'assurer la continuité des communications avec les citoyens, les fournisseurs, les partenaires municipaux et les services d'urgence, le cas échéant;

Considérant que le nouveau système doit répondre aux besoins opérationnels de la Municipalité, notamment quant à la fiabilité du service, à

la qualité du soutien technique, à la gestion des postes téléphoniques et à l'intégration avec les équipements et services existants;

Considérant que différentes offres ont été analysées et que la Municipalité souhaite retenir une solution offrant un service fiable, un accompagnement technique adéquat et une mise en place adaptée à ses besoins;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le remplacement du système téléphonique de la Municipalité par une solution de téléphonie IP répondant aux besoins municipaux;

D'accepter l'offre de Gestion TCS pour la fourniture, l'installation, la configuration et le soutien du nouveau système téléphonique, selon les modalités prévues à son offre de service;

D'autoriser le personnel administratif à entreprendre les démarches nécessaires à la transition vers le nouveau système téléphonique, incluant la coordination avec le fournisseur retenu et les autres intervenants concernés;

9.5- TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE # 1 RÉSOLUTION NUMÉRO 136-07-26

Considérant que la Municipalité a donné le contrat pour le remplacement de ponceaux à Excavation M. Leclerc par la résolution numéro 98-05-26;

Considérant que l'entrepreneur dépose la demande de paiement numéro 1 pour les travaux réalisés;

Considérant que suite à l'analyse de la demande de paiement numéro 1, Hamza El Gass, ingénieur, Chargé de projet à la MRC des Maskoutains recommande l'acceptation de la demande de paiement numéro 1;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte numéro 1 au montant de 107 682,85 \$ taxes incluses à Excavation M. Leclerc pour les travaux de réfection de ponceaux.

De pourvoir au paiement de cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1- ACHAT D'UN TRACTEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 137-07-26

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un tracteur afin de répondre aux besoins du service des travaux publics, notamment pour l'entretien municipal et les opérations hivernales;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différents concessionnaires afin d'obtenir des soumissions pour un tracteur répondant aux besoins de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a reçu des offres de service de JLD-Laguë et d'Aubin & St-Pierre inc.;

Considérant que l'offre du Groupe JLD-Laguë répond aux besoins de la Municipalité et représente l'option retenue par le Conseil;

Il est proposé par Myriam La Frenière

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission du Groupe JLD-Laguë pour l'achat d'un tracteur John Deere 4075R 2025 avec souffleur frontal Agrimetal MS2682-DFJ, au montant de 117 800,00 \$;

D'autoriser également l'achat d'une tondeuse frontale de 90 pouces de large, au montant de 10 900 \$;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les démarches nécessaires afin de confirmer l'achat, incluant la signature de tout document requis et la coordination de la livraison de l'équipement;

De pourvoir au paiement de cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

11.2- TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU RUE RAYGO – MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS RÉSOLUTION NUMÉRO 138-07-26

Considérant qu'une intervention urgente était requise afin de procéder à la réfection du ponceau 021-003 situé sur la rue Raygo;

Considérant que la Municipalité a demandé l'accompagnement du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour ce dossier;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a soumis une offre de services professionnels pour les travaux de réfection du ponceau 021-003, rue Raygo, dossier IE26-54035-373;

Considérant que les travaux ont déjà été réalisés en raison du caractère urgent de la situation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité

D'entériner le mandat confié au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains relativement aux travaux de réfection du ponceau 021-003 situé sur la rue Raygo;

D'accepter l'offre de services professionnels de la MRC des Maskoutains pour ce mandat, au montant estimé de 4 089,40 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

De confirmer que la présente résolution vise à régulariser et autoriser le mandat octroyé dans le contexte de l'urgence et des travaux déjà réalisés;

11.3- TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU RUE RAYGO – MANDAT À EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 139-07-26

Attendu que le ponceau situé sur le rang Raygo a subi un bris nécessitant une intervention immédiate afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir une détérioration supplémentaire des infrastructures municipales;

Attendu que la situation constituait un cas d'urgence nécessitant une intervention rapide ne permettant pas de suivre le processus habituel d'appel d'offres;

Attendu que l'entreprise Excavation Luc Beauregard inc. disposait de l'équipement et de la disponibilité nécessaires pour effectuer les travaux dans les plus brefs délais;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le mandat accordé à l'entreprise Excavation Luc Beauregard inc. pour effectuer les travaux d'urgence de réparation du ponceau situé sur le rang Raygo;

De ratifier la décision de la direction générale et du comité d'infrastructures d'avoir retenu les services de cette entreprise afin de procéder rapidement aux travaux requis pour assurer la sécurité publique et préserver l'intégrité de l'infrastructure municipale;

D'autoriser le paiement des coûts associés aux travaux sur réception des pièces justificatives et conformément à la facture qui sera présentée à la Municipalité.

De pourvoir au paiement de cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

12- HYGIÈNE DU MILIEU

13- URBANISME

13.1- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA MARGE DE REcul LATÉRALE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 385, IMPASSE DESLANDES (LOT 3 699 057) – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 140-07-26

Considérant que l'agrandissement latéral proposée présente une marge de recul latérale de 1,45 mètre alors que la grille de spécification de la zone H-112 prescrit une marge de recul latérale minimale de 2 mètres ;

Considérant l'absence de plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre ;

Considérant l'incertitude du demandeur concernant les dimensions de l'agrandissement projeté ;

Considérant les recommandations du CCU en date du 25 juin 2026;

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

De reporté à une séance ultérieure la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul de recul latérale de 1,45m et d'exiger que les plans suivants soient soumis pour l'étude du dossier :

- un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre
- un plan de l'agrandissement avec les dimensions réel projetées.

13.2- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LE POURCENTAGE D'OCCUPATION DES CASES DE STATIONNEMENT DANS LA COUR AVANT DU BÂTIMENT SIS AU 431-433, IMPASSE DESLANDES (LOT 3 699 047) – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 141-07-26

Considérant que la demande vise à transformer et agrandir le duplex existant en triplex, impliquant la nécessité d'ajouter 2 cases de stationnements ;

Considérant que l'ajout de 2 cases de stationnement augmente l'occupation de la cour avant des cases de stationnement à 52,3% ;

Considérant que l'article 20.6 précise que dans les zones d'habitation, les cases de stationnement ne peuvent pas occuper plus de 50% de la cour avant ;

Considérant que la demande ne portera pas préjudice aux propriétés voisines ;

Considérant que l'application du règlement porte un sérieux préjudice au demandeur ;

Considérant les recommandations du CCU en date du 25 juin 2026;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De recommander au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure visant à permettre 52,3% d'occupation de la cour avant par les cases de stationnement.

13.3- FORAGE SOUS LE CHEMIN DU HAUT-DE-SALVAIL – AUTORISATION POUR LE PASSAGE DE LA CONDUITE DE REJET D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – 386, CHEMIN DU HAUT-DE- SALVAIL RÉSOLUTION NUMÉRO 142-07-26

Considérant que les propriétaires du 386, chemin du Haut-de-Salvail doivent faire l'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées ;

Considérant que le système qui sera installé nécessite le passage d'une conduite sous la route municipale afin de permettre le rejet de l'effluent dans la rivière Salvail, situé de l'autre côté du chemin;

Considérant que la Municipalité doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières;

Considérant le devis de construction préparé par Labo Montérégie, déposer par le demandeur pour ce dossier;

Considérant la preuve d'assurance fourni par l'entrepreneur pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le passage d'une conduite de rejet du système de traitement des eaux usées pour le 386, chemin du Haut-de-Salvail, par forage directionnel sous le chemin municipal.

14- LOISIRS ET CULTURE

14.1- ENTRETIEN MÉNAGER AU PAVILLON DES LOISIRS – EMBAUCHE RÉSOLUTION NUMÉRO 143-07-26

Attendu que la Municipalité doit assurer l'entretien et la propreté du Pavillon des loisirs afin de maintenir un environnement sécuritaire et accueillant pour les usagers;

Attendu que la Municipalité a procédé à l'analyse des besoins en matière d'entretien ménager du Pavillon des loisirs;

Attendu que la candidature de M. François Deschênes répond aux exigences du poste;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Richard-David Giguère
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher M. François Deschênes à titre de préposé à l'entretien ménager du Pavillon des loisirs de la Municipalité de La Présentation;

Que cette embauche soit effective à compter du 01 juillet 2026;

Que les conditions de travail, la rémunération et les responsabilités du poste soient celles établies par la direction générale et conformément aux politiques et pratiques de la Municipalité;

14.2- CENTRE SYNAGRI – BRANCHEMENT ULC INCENDIE RÉSOLUTION NUMÉRO 144-07-26

Attendu que la Municipalité souhaite améliorer la sécurité incendie du bâtiment du Centre Synagri et assurer une surveillance conforme aux exigences applicables;

Attendu que l'installation d'un branchement ULC permet la transmission des signaux d'alarme incendie à une centrale de surveillance spécialisée, contribuant ainsi à une intervention rapide en cas d'incendie;

Attendu que le coût d'installation du branchement ULC s'élève à 3 577 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que des frais mensuels de surveillance de 43,90 \$ seront facturés par la centrale de surveillance;

Attendu que des frais annuels de 2 610 \$, plus les taxes applicables, sont également requis pour l'inspection du système ainsi que la production d'un rapport destiné au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'installation d'un branchement ULC incendie au Centre Synagri pour un montant de 3 577 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le paiement des frais mensuels de surveillance de 43,90 \$, plus les taxes applicables, à la centrale de télésurveillance;

D'autoriser le paiement des frais annuels de 2 610 \$, plus les taxes applicables, pour l'inspection du système et la production du rapport destiné au Service de sécurité incendie.

15- AVIS DE MOTION

15.1- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-26 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est par les présentes donné par Richard-David Giguère, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 337-26 concernant la prévention des incendies* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 337-26 concernant la prévention des incendies* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

15.2- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338-26 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par les présentes donné par Frédéric Lussier, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

15.3- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-26 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par les présentes donné par Myriam La Frenière, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 339-26 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 339-26 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

16- RÈGLEMENTS

16.1- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-26 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE RÉSOLUTION NUMÉRO 145-07-26

Considérant que l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

Considérant que la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

Considérant qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

Considérant que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

Considérant que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

Considérant que le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, est établi, depuis le 1^{er} janvier 2026, à 139 000 \$, lequel seuil pourra être ajusté par règlement ministériel ;

Considérant qu'un avis de motion du *Règlement numéro 336-26 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 4 mai 2026 et que le projet de

règlement a été déposé à cette même séance ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 336-26 portant sur la gestion contractuelle.

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

17- DIVERS

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

19- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC

- Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2026
- Ordre du jour pour la séance comité administratif du 26 mai 2026
- Ordre du jour pour la séance comité administratif du 16 juin 2026
- Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 avril 2026
- Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 20 mai 2026
- Avis public – Assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 25-686
- Avis public – Assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 26-699
- Résolution numéro CA 2026-05-45 – Examen de conformité – Règlement numéro 332-26 – La Présentation – Approbation

RIAM

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 mai 2026
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 juin 2026
- Résolution numéro 25-064 – Règlement numéro 161 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des matières recyclables sur le territoire de la Régie
- Résolution numéro 26-064 – Règlement numéro 164 modifiant le règlement numéro 161 relatif à l'enlèvement des matières recyclables sur le territoire de la Régie – Adoption
- Résolution numéro 26-065 – Règlement numéro 165 modifiant le règlement numéro 159 relatif à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie – Adoption

PÉTITION CITOYENNE – Demande d'activation des travaux visant l'aménagement d'un passage sécuritaire sur la route 137 à la hauteur de la rue Morin.

MTMD – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration des routes

VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Résolution numéro 26-347 – Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 849-2 modifiant le Règlement numéro 849 relatif au Plan d'urbanisme en ce qui a trait aux aires

prioritaires et de réserves au développement

VILLE DE SAINT-PIE – Résolution numéro 28-06-2026 – Demande de ré-intégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels de priorité 3

ZONE LOISIR ET MONTÉRÉGIE – Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2026-2027 – Volet 1 – Soutien à accompagnement

20- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
RÉSOLUTION NUMÉRO 146-07-26

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 23.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS AUX CITOYENS

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

**L'ARROSAGE DES
PELOUSES EST
INTERDIT
EN TOUT TEMPS
DU 1ER JUILLET
AU 31 JUILLET!**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT 313-24

8.2 Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps lorsqu'il est effectué à l'aide d'un récipient, d'un arrosoir manuel ou d'un boyau d'arrosage muni d'un dispositif d'arrêt automatique lorsque relâché.

8.3 Périodes d'arrosage de pelouses et d'autres végétaux

L'arrosage mécanique, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau et l'arrosage automatique des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis tous les jours suivants, uniquement de 6 h à 8 h et de 19 h à 21 h :

- a) Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair. ...
- d) L'arrosage avec de l'eau provenant d'un baril récupérateur d'eau de pluie est permis en tout temps.

8.8 Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit entre 6 h et 9 h et entre 16 h et 19 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion de l'installation d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

8.9 Véhicules, entrées charretières, trottoirs, allées d'accès et aires de stationnement, rues, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis de 7 h à 9 h et de 19 h à 21 h du lundi au vendredi, aux jours suivants, à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution et équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation :

- a) Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps le samedi, le dimanche ainsi que les jours fériés.

BIENVENUE

La Municipalité La Présentation souhaite cordialement la bienvenue aux nouveaux locataires et propriétaires de notre municipalité.

N'hésitez pas à consulter notre site internet
www.municipalitelapresentation.qc.ca,
à aimer notre page Facebook
<https://www.facebook.com/loisirs.lapresentation>
ou à nous contacter au bureau municipal au
450 796-2317 poste 1804 pour recevoir de
l'information sur les services offerts.



Les employés municipaux se feront un plaisir de vous renseigner.

SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION À LA POPULATION



INSCRIPTION

Service de téléphonie

La Municipalité a mis en fonction un système permettant d'alerter la population en cas d'urgence et pour transmettre aussi des informations d'intérêt public. La plupart des citoyens se sont inscrits et nous vous en remercions.

Il serait utile que votre adresse électronique soit également inscrite à votre dossier afin de vous contacter par courriel lorsque le message n'est pas urgent.

Pour créer ou compléter votre dossier, veuillez vous rendre sur le site Web de la Municipalité à l'adresse **www.municipalitelapresentation.qc.ca/telephonie-automatise/**.

LE 4^E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2026 ÉCHÉANCE : LE 23 JUILLET 2026

Veuillez prendre note que le 4^e versement du compte de taxes foncières municipales est requis pour le 23 juillet 2026.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :



Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celles-ci pour l'adhésion à ce service. Si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

Vous pouvez également nous faire parvenir votre paiement par la poste, avec les coupons de paiement appropriés. Assurez-vous de nous acheminer votre chèque en respectant les délais de paiement.

Au comptoir du Bureau municipal

Les paiements peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, carte de débit, carte de crédit, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.

UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-23 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES)

CHAPITRE 6 : PYROTECHNIE

86. Pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs (Classe F.1/ 7.2.1.)

L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes :

- 1) À l'exception des capsules pour pistolets jouets, la vente, l'utilisation et l'entreposage des pièces pyrotechniques de la classe F.1/ 7.2.1 prévue à la *Loi sur les explosifs* (LRC 1985, c. E-17) doivent être conformes au paragraphe 2) à 4).
- 2) Les pièces pyrotechniques exposées à des fins de vente ou autres doivent :
 - a) être vendues à des personnes majeures (18 ans et plus), à l'exception des capsules pour pistolets jouets;
 - b) être situées dans un présentoir maintenu fermé lorsqu'il n'est pas utilisé ou un présentoir normalement non accessible aux clients;
 - c) être à l'abri des rayons du soleil et autres sources de chaleur élevée, notamment en ne les exposant pas en vitrine.
- 3) Des affiches conformes à l'article 2.4.2.2. de la division B, partie 2 du CNPI doivent signaler qu'il est interdit de fumer près des présentoirs de pièces pyrotechniques.
- 4) L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe F.1/ 7.2.1 « Pièce pyrotechnique à l'usage des consommateurs » est autorisée aux conditions suivantes :
 - a) l'utilisateur doit être âgé de 18 ans ou plus, à l'exception des capsules pour pistolets jouets;
 - b) l'utilisateur doit avoir l'autorisation du propriétaire du site;
 - c) l'utilisateur doit avoir l'autorisation de l'*autorité compétente* pour leur utilisation sur une structure municipale;
 - d) si un nombre supérieur à cent cinquante pièces pyrotechniques doit être utilisé, l'utilisateur doit au préalable obtenir un permis de l'*autorité compétente* conformément aux exigences du présent règlement;
 - e) le site doit être exempt de tout matériau, débris ou de toute obstruction, de façon à éviter les risques d'incendie;
 - f) la vitesse du vent ne pas être supérieure à 30 km/h;
 - g) le site doit avoir une superficie minimum de 30 m par 30 m et être dégagé à 100 %;
 - h) la zone de lancement doit être à une distance minimum de 15 m des spectateurs, de tout *bâtiment* et de construction ou champ cultivé;
 - i) l'utilisation de pièces pyrotechniques est interdite dans un rayon de 200 m d'une usine, d'un poste de distribution de carburant ou d'un entrepôt où se trouvent des matières dangereuses.

L'utilisation de toutes autres pièces pyrotechniques est interdite sans l'autorisation préalable du Service de sécurité incendie.

TRAVAUX BRUYANTS

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-23 RELATIF AUX NUISANCES)

ARTICLE 16 - BRUIT GÉNÉRAL (G-300)

Il est interdit à toute personne de causer, de provoquer ou de permettre que soit causé, de quelque façon que ce soit, du bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être.

En toutes circonstances et aux fins de l'application du premier alinéa, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble ou d'un logement est responsable du bruit causé dans les lieux qu'il occupe et peut être déclaré coupable d'une infraction au présent article sans qu'il soit nécessaire de démontrer qu'il a aidé, conseillé, encouragé, incité ou participé à la commission de l'infraction.

ARTICLE 17 - TRAVAUX BRUYANTS (G-300)

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment mais non limitativement :

- 1° scier ou fendre du bois ;
- 2° tondre le gazon ;
- 3° faire de la soudure ;
- 4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.



Ce que vos bacs ne vous diront jamais...



2 feux

en l'espace de quelques semaines dans des camions de collecte de matières recyclables.

Les piles, batteries et autres objets composés d'une

pile rechargeable non amovible (par exemple : jouets, brosse à dents ou rasoir électrique), en plus des contenants aérosols, sont susceptibles de déclencher un feu lors des collectes ou encore au centre de tri. Rapportez-les lors des collectes des résidus domestiques dangereux (RDD).

Pour connaître les modalités des collectes de RDD.



... le styromousse, ça va où?

Contenants d'aliments en styromousse



Emballage de protection des appareils ménagers et électroniques en styromousse



... le retour de l'Équipe verte!



Ouvrez l'œil, l'Équipe verte reprend la route tout au long de la période estivale pour répondre à vos questions et vous donner les meilleures astuces de tri des matières résiduelles. **N'hésitez pas à discuter avec les agentes de sensibilisation si vous croisez leur chemin!**

... soyez courtois!



À la suite d'incidents récents et regrettables vécus par notre personnel, nous tenons à rappeler à l'ensemble des citoyens que le **civisme et la courtoisie** sont obligatoires lors de votre visite à l'**Écocentre**.

www.riam.quebec
450 774-2350

Vous aimeriez qu'un sujet concernant la gestion des matières résiduelles soit abordé? Écrivez-nous au riam@riam.quebec.



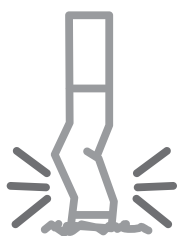
PRÉVENIR LES RISQUES

MÉGOTS DE CIGARETTES



SAVIEZ-VOUS QU'UN MÉGOT DE CIGARETTE PEUT SE CONSUMER DURANT PLUS DE 3 HEURES?

Évitez de lancer vos mégots de cigarette dans la nature puisque vous pourriez déclencher un incendie! Annuellement, en période de sécheresse, les pompiers reçoivent plus d'une quinzaine d'appels pour des feux en lien avec les mégots de cigarette.



Il est important de disposer des mégots de cigarettes adéquatement. Vous devez :

- Éteindre les mégots dans un cendrier conçu à cet effet (contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.).
- Placer les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Vérifier que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau, avant de vider un cendrier.

Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
450 778.8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

UTALE PLAISIR
d'apprendre!**SAINT-
HYACINTHE**

Personnes de 50 ans et plus | Aucun préalable, aucun examen

USherbrooke.ca/UTA facebook.com/UTA.USherbrooke**Automne 2026**

COURS

L'univers culturel du lundi : art, histoire, science et culture

Présentateurs variés

Les lundis de 13 h 30 à 16 h
Du 21 septembre au 23 novembre

Relâche : 5 et 12 octobre

NOTE : la personne étudiante doit s'inscrire à
l'ensemble des présentations

♦ La laïcité <i>Fatima Houda Pépin</i>	21 septembre
♦ L'ère des combustibles fossiles <i>Pierre O'Dowd</i>	28 septembre
♦ Les Philippines, collier d'émeraudes sur la mer de Chine <i>Mark Bradley</i>	19 octobre
♦ Anno Domini 996, premier jalon vers les paradis fiscaux <i>Pierre Letarte</i>	26 octobre
♦ Guerre d'Algérie <i>Samuel Trudeau</i>	2 novembre
♦ Prendre en charge ses soins de santé : les multiples facettes de l'autonomie <i>Danielle Chalifoux</i>	9 novembre
♦ La résistance féminine en Iran : entre révolte et répression <i>Hanieh Ziaie</i>	16 novembre
♦ Serons-nous les prochains dinosaures ? <i>Robert Lamontagne</i>	23 novembre

Coup d'œil sur le monde : à la découverte de l'Amazonie

Gilio Brunelli

Les mardis de 13 h 30 à 16 h
Du 22 septembre au 10 novembre

MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR S'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS

(PLACES LIMITÉES):

Remplir obligatoirement le formulaire d'inscription en ligne,
dès le **11 août à 9 h**, disponible sur le site Web :USherbrooke.ca/uta/prog/monteregie/mtg

POUR TOUTE INFORMATION :

→ *Lise Parenteau*♦ Téléphone **450 261-9370**♦ Courriel liseeparenteau@icloud.com→ *Marie-Thérèse Beauchemin*♦ Téléphone **450 774-1667**♦ Courriel mtbeauchemin@hotmail.comConsultez la programmation détaillée
(description, lieu, dates, etc.) sur le site Web :USherbrooke.ca/uta/prog/monteregie/mtg

À NOTER :

Cette affiche se veut un résumé préliminaire de la programmation, qui pourrait
changer sans préavis. La version détaillée sera en ligne au USherbrooke.ca/uta/prog
au mois de juin et constamment mise à jour.

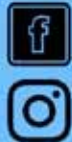
SURVEILLENZ LA VENUE DE NOTRE SUPER CONCOURS DE SLOGANS!

Participez à faire connaître la
mission du **Parrainage civique** en nous aidant
à créer des phrases accrocheuses!

****Le concours se déroulera du 30 juillet au 30 août.****
Commencez tout de suite à y réfléchir!



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS



3 PRIX
D'UNE VALEUR DE
75\$ CHACUN!

PUBLICITÉ



**VITALITÉ
CANINE**

Entraîneuse canin
SAMANTA TANGUAY

- (450) 501-8879
- Vitalite.samanta@gmail.com
- Facebook- Vitalité Canine
- Saint-Jude

DE LA CHARPENTE À LA FINITION : VOTRE PROJET CLÉ EN MAIN.

Demandez une soumission sans frais !

RBQ 5864-2018-01

T. 514-699-4747 | C. INFO@DEVCONSTRUCTION.CA



RÉNOVATION RÉSIDENTIEL COMMERCIAL

Charpente de bois
Agrandissement
Revêtement extérieur
Finition intérieure
Portes et fenêtres



SAINT-HYACINTHE

TECHNOPOLE



st-hyacinthetechnopole.com



en solide compagnie

pour soutenir les entrepreneurs
de La Présentation.

Profitez d'un **accompagnement**
et d'un **service gratuit**
pour propulser votre **projet d'affaires**
commercial ou industriel.



VOTRE RÊVE, MA MISSION

pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

MICHEL DROUIN
Courtier immobilier résidentiel et commercial

514 296-2085
michel-drouin.com

michel.drouin@remax-quebec.com







Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil

Multi-Prêts
HYPOTHÈQUES

Des hypothèques pour tous les styles.

- » Préautorisation hypothécaire
- » Nouvel achat
- » Renouvellement hypothécaire
- » Regroupement de dettes
- » Projet de rénovations
- » Marge de crédit hypothécaire
- » Financement commercial et multilogements

Julie Forcier
Courtier hypothécaire
450 278-7494
jforcier@multi-prets.ca

1615 allée du Marché,
Saint-Hyacinthe, QC J2S 8E8



Qui d'autre



Joanie RICHARD
Pharmacienne-proprétaire

Livraison gratuite dans la région

Services professionnels sur place :
Vaccination, injection de médicaments, lavage d'oreille,
dépistage du streptocoque, santé voyage, traitement
de conditions mineures, ajustement de la médication
et plus encore!

Prenez RDV
sur clicsante.ca
ou via ce code QR

Accès-pharma
chez Walmart

5950 Rue Martineau,
St-Hyacinthe, J2R 2H6
450-796-4006

Clinique Vétérinaire La Présentation



Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie
pour petits animaux
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) JOH 1B0 Tél.: 450 796-1885

De la conception à la livraison !



450.795.3219
info@impressionsklm.com
impressionsklm.com

125, de la Tendresse
Sainte-Madeleine, QC
JOH 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

Technicienne en hygiène & soins des pieds



Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles

Esthétique Guylaine



ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0
Guylaine Lestage propriétaire

LES ENTREPRISES



B.J.B. inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

**Steve Joyal Cell :
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :
450.771.8600**

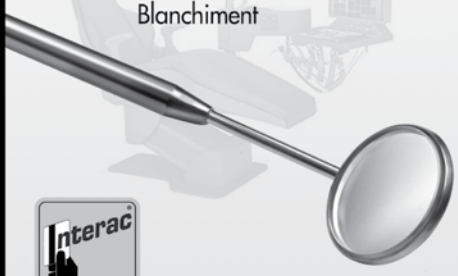
**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE

Clinique Dentaire St-Thomas

SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment

dentaide

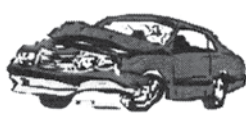


PAIEMENT DIRECT



(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303

Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Agro SOLUTIONS

Vente de pièces et équipements neufs ou usagés
450 796-4000

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation



DPA
assurances
DES MARAIS - PINSONNEAULT - AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupe-dpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



Style
Coiffure
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire
stylistecoloriste

450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

EXCAVATION Licence RBQ # 5665-8107-01



Luc
Beauregard Inc.

EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0



CLÔTURES
Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

25 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne - fer ornemental
aluminium - composite - bois - verre - PVC
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

CARO & COMPAGNIE
— TRAITEUR —

Prêt-à-manger
Chef à domicile
Service traiteur

☎ 450 501-8813
✉ caroline.gelinas83@hotmail.com
📍 530, Gagnon
La Présentation J0H 1B0



RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - fibre de verre - aluminium - composite
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste
764, rue Principale, La Présentation
T. 450 796-5054



f